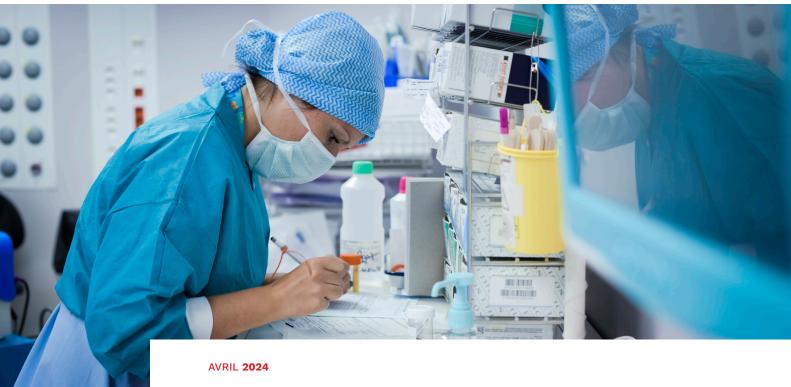


Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social



Accréditation des médecins et des équipes médicales

S'engager pour améliorer la qualité et la sécurité des soins

Qu'est-ce que l'accréditation?

L'accréditation des médecins et équipes médicales est une démarche volontaire d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins que met en œuvre la Haute Autorité de santé avec les organisations professionnelles. L'accréditation est conçue pour être intégrée à la pratique de tous les jours. Elle prend en compte toutes les activités déjà réalisées par les équipes au quotidien (évaluation des pratiques professionnelles [EPP], réunion de morbidité et de mortalité [RMM], mise en œuvre de la checklist au bloc opératoire, élaboration de protocoles communs, activités de développement professionnel continu [DPC]...).

Qui est concerné ?

L'accréditation concerne les médecins exerçant une spécialité dite à risques en

établissement de santé (gynécologieobstétrique, anesthésie-réanimation, chirurgie, spécialités interventionnelles). Il est possible de s'engager à titre individuel ou en équipe. La HAS recommande le modèle équipe, particulièrement adapté au travail en établissements de santé, quel que soit le statut du médecin.

Comment s'engager dans l'accréditation?

Les médecins doivent d'abord s'enregistrer sur le système d'information dédié (<u>SIAM</u>: accreditation-des-medecins.fr) pour faire une demande d'engagement auprès de l'organisme agréé (OA) de leur spécialité. En cas de difficultés, le médecin peut contacter la hotline dédiée (O1 76 24 89 27 ; helpdesk.siam@has-sante.fr) ou l'équipe de la HAS (accreditationdesmedecins@has-sante.fr).

• • •

• • •

En pratique

Chaque OA propose un programme spécifique à la spécialité élaboré en concertation avec la HAS et actualisé tous les 2 ans. Les médecins et équipes s'engagent à réaliser annuellement un programme qui s'organise autour de 5 dimensions d'amélioration : travail en équipe, sécurité du patient, pratiques professionnelles, relation avec les patients et la santé du professionnel. Il répond de fait aux exigences de la certification périodique des professionnels de santé.

Chaque médecin, en individuel ou en équipe, réalise son programme qui est évalué par des pairs de sa spécialité. In fine, l'accréditation est délivrée pour quatre ans par le Collège de la HAS à l'issue d'une 1^{re} année d'engagement, puis elle est renouvelée tous les 4 ans, sous réserve de réaliser annuellement les exigences du programme.

Une démarche qui a le vent en poupe

Depuis ces dernières années, on constate :

- une mobilisation en hausse des professionnels avec une augmentation continue du nombre de médecins accrédités (+ 6 % en 2023), en particulier en équipe (+ 29 % d'équipes accréditées en 2023);
- un rajeunissement des médecins actifs dans l'accréditation : 37 % d'entre eux ont moins de 45 ans en 2023 ;
- une part croissante de médecins salariés (29 % des médecins engagés en 2023);
- une base de retours d'expérience riche de 156 338 évènements indésirables associés aux soins (EIAS).

Chaque année, la HAS publie un <u>rapport d'activité</u> des organismes agréés pour l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des <u>médecins et des équipes médicales</u>.



Pourquoi s'accréditer?

L'accréditation est avant tout un engagement professionnel et renvoie à ce qui fait sens pour un soignant : il s'agit d'améliorer au quotidien la sécurité du patient et la qualité des soins délivrés.

Mais il existe d'autres incitatifs pour le médecin concerné :

- le renforcement du travail en équipe ;
- le maintien des compétences, voire l'acquisition de nouvelles, notamment en matière de sécurité;
- la recherche médicale et les publications ;
- un aspect promotionnel avec la publication de la <u>liste des médecins accrédités</u> sur le site de la HAS;
- un incitatif médico-légal pour témoigner de la volonté du médecin et des équipes de s'améliorer;
- un incitatif financier avec notamment la prise en charge, selon certaines conditions, des primes d'assurance en responsabilité civile;
- la validation du DPC ;
- la prise en compte de ses actions dans le cadre de la <u>certification périodique des</u> <u>médecins</u>;
- la valorisation dans la <u>procédure de</u> <u>certification des établissements de santé</u>.

EN JANVIER 2024

15 spécialités



sur 18 potentielles sont aujourd'hui agréées (les spécialités de pneumologie interventionnelle, d'ophtalmologie et de médecine intensive réanimation ne participent pas actuellement au dispositif d'accréditation)

9 591

médecins sont actifs dans la démarche d'accréditation

457

équipes médicales sont actives dans la démarche d'accréditation



Accréditation individuelle ou en équipe : quelles différences?

L'accréditation en équipe répond aux mêmes exigences que l'accréditation individuelle, mais en étant centrée sur la dimension collective. En pratique, cette accréditation en équipe doit être intégrée à l'exercice clinique au quotidien, par essence multidisciplinaire et pluriprofessionnel. Le travail collectif comporte, entre autres, des actions sur la coordination des acteurs, le partage d'informations ou l'harmonisation des pratiques. Les EIAS sont également analysés collectivement : par exemple, une équipe de chirurgiens peut réaliser une analyse d'EIAS lors d'une RMM avec des médecins anesthésistes et des paramédicaux.

La HAS délivre une attestation (qui peut être pluridisciplinaire et/ou pluriprofessionnelle) de réalisation de l'accréditation en équipe qui peut être affichée et valorisée auprès de l'établissement de santé, ainsi qu'un certificat individuel d'accréditation aux médecins de la spécialité.

FOCUS SUR LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES ASSOCIÉS **AUX SOINS**

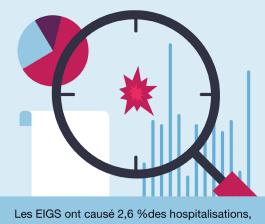
Un EIAS est un évènement inattendu qui perturbe, retarde le processus de soin ou impacte directement le patient dans sa santé. Le plus souvent, les EIAS ne sont pas liés au manque de connaissances des professionnels, mais à un manque de culture commune de sécurité et de travail en équipe.

Les médecins engagés dans l'accréditation analysent et déclarent des EIAS survenus dans leur pratique quotidienne. Ces analyses permettent aux professionnels de mettre en place des barrières de prévention, récupération, atténuation pour éviter leurs récidives ou en diminuer les conséquences.

Elles permettent à la HAS et aux OA d'élaborer des outils de retour d'expérience à destination des professionnels tels que :

- les solutions pour la sécurité du patient (SSP) qui proposent des outils au service de la pratique des professionnels;
- les flashs sécurité patient (FSP) qui alertent les professionnels sur un risque particulier récurrent à partir d'événements réellement arrivés.

>> Consulter la liste complète des SSP et FSP.



156 338

évènements indésirables associés aux soins ont été analysés et enregistrés dans la base de retour d'expériences du dispositif d'accréditation.

soit

hospitalisation sur 40 **-**

(source ENEIS)



Source: HAS - Données mars 2024 et ENEIS 3.

Comment est perçue l'accréditation des médecins et des équipes médicales? Un des enjeux de la HAS est de renforcer le déploiement de l'accréditation dans l'ensemble des

secteurs publics et privés. Dans ce cadre, une enquête de perception de l'accréditation a été menée par la HAS en 2023. Plus de 1450 médecins y ont participé.

Les résultats montrent que l'accréditation a un impact reconnu sur l'amélioration de la culture de sécurité des médecins actifs répondants (82 %, n = 1003) et sur la qualité et la sécurité de leurs pratiques professionnelles (77 %). Les médecins actifs soulignent également que l'accréditation leur permet de prendre le temps d'analyser leurs pratiques (77 %).

L'accréditation en équipe est également identifiée comme un mode de participation facilitant et performant. En portant la gestion des risques à un niveau collectif, les professionnels partagent les efforts pour atteindre des objectifs communs et améliorent, entre autres, la communication entre eux (48 % des accrédités en individuel vs 65 % en équipe), l'analyse collective des évènements indésirables associés aux soins (80 % des accrédités en individuel vs 97 % en équipe) et la valorisation des actions menées dans le cadre de l'accréditation auprès des établissements de santé (61 % des accrédités en individuel vs 88 % en équipe).

Voir aussi sur www.has-sante.fr

- Enquête de perception de l'accréditation des médecins et des équipes médicales : www.has-sante.fr/jcms/p_3498889

Retrouvez tous nos travaux et abonnez-vous à l'actualité de la HAS www.has-sante.fr







